

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Mars 2016 • 1^{er} trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359



België - Belgique
PP.-PB.
2030 ANTWERPEN X
1/3179

ENFIN PLUS DE DÉLÉGUÉS

- Plus d'informations
- Plus souvent son mot à dire
- Une meilleure défense



Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB
Construction
Ensemble, on est plus forts

Plus de délégués, plus d'inform

Il y aura plus de délégués dans les entreprises de construction. Ils auront plus d'espace pour effectuer leur travail et ils auront droit à plus d'informations. Le nombre de suppléants augmente lui aussi. Tout cela figure dans un nouveau statut. Qui est repris dans le dernier accord sectoriel.

C'est une très bonne chose. Dorénavant, il y aura plus de monde pour défendre les intérêts des ouvriers du bâtiment.



'Les visites de chantiers sont toujours sources de problèmes. Jusque-là, on ne pouvait les faire qu'en présence de la direction pour qui c'est une perte de temps.'

Nous disposons à présent de bien plus de possibilités pour accomplir notre travail syndical. Nous pouvons imposer des visites de chantiers. C'est très important pour savoir ce qui préoccupe les collègues. Nous nous répartirons en petits groupes de façon à parcourir un maximum de chantiers.'

Pascal Jacobs, délégué



'Avec les délégués FGTB, nous allons définir nos priorités dans la nouvelle CCT et formuler une proposition à l'employeur. Pour nous, la sécurité est essentielle, les visites de chantiers seront donc importantes. Il est indispensable de se rendre sur place. Dorénavant, nous aurons aussi des suppléants. Chez nous, il y en aura trois. C'est une nette amélioration. Ca va nous aider à avancer dans la bonne direction.'

Gerry Vandendoren, délégué



ations et une meilleure défense



'Il y a quelques années, nous n'avions plus aucune vue d'ensemble sur la sous-traitance dans les entreprises bruxelloises de la construction. Nous avons alors demandé à recevoir toutes les données relatives au chômage temporaire et aux heures supplémentaires. Nous voulions aussi les listes des sous-traitants. Ca n'a pas été facile, surtout en ce qui concerne les informations sur la sous-traitance. Mais le résultat est là. Le chômage économique a baissé en région bruxelloise et un tour de rôle a été introduit pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui sont au chômage. Et dans de nombreuses entreprises, on a mis fin au nombre excessif d'heures supplémentaires.'

Bert Engelaar, secrétaire syndical

'Chez moi, le chef du personnel me prévient toujours à l'avance en cas de licenciement. Mais je suis bien évidemment content de cette obligation d'informer la délégation syndicale dans les 24 heures qui suivent le licenciement. En effet, dans certaines entreprises, les délégués n'apprennent le licenciement d'un travailleur qu'en voyant que la liste du personnel a diminué. Les délégués pourront plus facilement réagir en cas de licenciement injuste.'

Kadri Canturk, délégué



**Vous aussi, vous désirez représenter vos collègues ?
Vous souhaitez devenir délégué ?
Contactez votre section locale !**



